

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1316-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 3 juin 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1316-2024 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de réserver des cases de stationnement pour une halte urbaine pour certains véhicules récréatifs au stationnement de la Tannerie et de prolonger les heures permises pour l'opération des pistes de course automobile pour un événement à l'été 2024 ».

2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 7 juin 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 7 juin 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 7 juin 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier